



REGLEMENT DU FESTIVAL U13F SAISON 2019 / 2020

Article 1 : ORGANISATION

Ce festival est ouvert à tous les clubs du District d'Indre et Loire. Le droit d'engagement, fixé chaque saison par le Comité de Direction, sera prélevé sur le compte du club. Toutes les équipes de la catégorie U13F engagées en championnat seront automatiquement engagées sur le festival U13F, les clubs ne souhaitant pas participer devront envoyer un mail avant la date communiquée. L'organisation et l'administration sont confiées à la Commission Féminine.

Article 2 : SPECIFICITES DU FESTIVAL

| | |
|---------------------|---|
| Licenciées | U13F, U12F, U11F (3 maxi) |
| Pratique / Effectif | 8 x 8 + 4 remplaçantes |
| Aire de jeu | Demi terrain foot à 11 Surface réparation de 26 mètres x 13 mètres |
| Temps de jeu | 2 x 30 min ou 3x 20 min |
| Ballon | Taille n°4 |
| Hors jeu | Ligne médiane |
| Relance du GB | Dégagement de volée ou $\frac{1}{2}$ volée strictement interdit |

Le Festival U13F est régi par les lois du Foot à 8.

Article 2.1 : Encadrement

Une équipe est obligatoirement accompagnée et encadrée par un(e) dirigeant(e) licencié(e) et non suspendu(e). Son nom doit figurer sur la feuille de match

Article 3 : DEROULEMENT DES EPEUVES

- Phase départementale :

↳ 4 tours :

- Samedi 7 décembre 2019
- Samedi 11 janvier 2020
- Samedi 1 février 2020
- Samedi 7 mars 2020

↳ Les équipes sont réparties en poule de 3 ou 4 équipes, formule championnat

A chaque tour, toutes équipes d'une poule se rencontrent. Au total 9 matchs par équipe sur l'ensemble des 4 Tours.

Sur une journée, si un match a déjà été joué lors d'un tour précédent alors le résultat ne sera pas comptabilisé dans le classement final.

↳ Temps de jeu par match 30 minutes si 3 équipes ou 20 minutes si 4 équipes

↳ Un forfait entraîne une élimination directe du festival

Article 4 : ATTRIBUTION DES POINTS

↳ Victoire : 3 pts

↳ Nul : 1 pts

↳ Défaite : 0 pt

Après les 4 tours, en cas d'égalité au classement, l'épreuve de jonglerie déterminera le classement final. (Addition des scores des 4 journées des 8 meilleures joueuses qui ont réalisé le meilleur total «pied fort + pied faible»).

Article 5 : EPREUVE DE JONGLERIE

Toutes les équipes doivent effectuer une épreuve de jonglerie à chaque tour.

But de l'épreuve :

- Effectuer 50 jonglages pied fort et 10 jonglages pied faible.

Le jeu démarre balle au pied (pour les jonglages pied faible, possibilité de lever le ballon avec le pied fort avant de le jouer avec le pied faible).

2 essais par joueuse, les surfaces de rattrapages ne sont pas autorisées.

Un classement par équipe des 8 meilleures joueuses qui ont réalisé le meilleur total «pied fort + pied faible»). Le cumul des 4 journées permettra de départager les équipes au classement final.

Article 6 : QUALIFICATION

Les 6 premières équipes au classement final après les 4 tours sont qualifiées pour participer à la finale départementale.

Cette phase est organisée par la Commission du Football d'animation le **samedi 28 mars 2020**.

Article 7 : LOIS DU JEU

Le règlement du Foot à 8 sera intégralement appliqué hormis « la pause coaching »

L'arbitrage à la touche par une joueuse est obligatoire

L'arbitrage au centre par un éducateur dont l'équipe ne joue pas

Article 6 : LITIGE

Tous les cas non prévus au présent règlement seront réglés par la Commission Féminine du District d'Indre et Loire dont, les décisions seront sans appel.